

# BT-14

Ver 0.3

Liste négative





## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version et date d'approbation	Motifs de la révision	Portée de la révision	Date ultime d'application
0.0 21/12/2012	Mise en place d'une liste négative de produits interdits pour une utilisation dans l'alimentation des animaux	Tout le document	01/01/2013
0.1 23/12/2015	Modification de dénominations (logo et standard)	Tout le document	23/12/2015
	Introduction d'une liste négative de combustibles utilisés lors de séchage direct.	Point 4	
0.2 21/10/2016	Nouvelle mise en page	Tout le document	21/10/2016
0.3 29/06/2017	Ajout du produit 'POME', produits dérivés et/ou en contenant, à la liste négative de produits interdits pour une utilisation dans l'alimentation des animaux	Point 3.3	29/06/2017



# Table des matières

<b>1. BUTS POURSUIVIS .....</b>	<b>4</b>
1.1. INTERDICTION OU LIMITATION D'UTILISATION D'INGRÉDIENTS EN ALIMENTATION ANIMALE .....	4
1.2. INTERDICTION D'UTILISATION DE CERTAINS COMBUSTIBLES LORS DE LA PRODUCTION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX .....	4
<b>2. CHAMP D'APPLICATION .....</b>	<b>4</b>
<b>3. MATIÈRES PREMIÈRES INTERDITES .....</b>	<b>4</b>
3.1. RÈGLEMENT (CE) N° 767/2009 .....	4
3.2. RÈGLEMENT (CE) N° 999/2001 .....	4
3.3. MATIÈRES GRASSES ET HUILES .....	4
<b>4. COMBUSTIBLES INTERDITS POUR LE SÉCHAGE DIRECT .....</b>	<b>6</b>



# BT-14 : Liste négative

## 1. Buts poursuivis

### 1.1. Interdiction ou limitation d'utilisation d'ingrédients en alimentation animale

L'interdiction ou la limitation d'utilisation de certains ingrédients en alimentation animale est régie par plusieurs textes légaux. Citons p.ex. l'annexe III du Règlement (CE) n° 767/2009 ou l'annexe IV du Règlement (CE) n° 999/2001.

Le secteur a éprouvé la nécessité de compléter ces listes afin d'augmenter le degré de sécurité des aliments pour animaux en limitant ou excluant le recours à certains produits.

### 1.2. Interdiction d'utilisation de certains combustibles lors de la production d'aliments pour animaux

La sécurité alimentaire peut également être influencée par des processus spécifiques utilisés dans la production d'aliments pour animaux. Par exemple lors du séchage artificiel, il est important de bien cerner le processus et de limiter les risques éventuels associés à l'utilisation de combustibles. Par conséquent, ce document contient une liste de combustibles qui ne peuvent pas être utilisés en cas de séchage direct.

## 2. Champ d'application

Ce document est destiné à toutes les entreprises certifiées Feed Chain Alliance produisant des aliments pour animaux et/ou des 'flux connexes à transformer'.

Les entreprises ne peuvent utiliser les produits spécifiquement mentionnés dans ce document dans la fabrication d'aliments pour animaux.

## 3. Matières premières interdites

### 3.1. Règlement (CE) n° 767/2009

Cf. Chapitre 1 - Annexe III de ce règlement.

### 3.2. Règlement (CE) n° 999/2001

Cf. Annexe IV de ce règlement.

### 3.3. Matières grasses et huiles

La liste suivante reprend des produits de l'industrie des graisses et des huiles, interdits pour une utilisation par les entreprises participant au Standard FCA.



**Note :** Cette liste a été rédigée en étroite collaboration avec le GMP+ International et fait donc aussi partie du système GMP + FSA

Produits interdits	Description & explication
Sous-produits gras de l'industrie oléo-chimique	Sous-produits gras issus de l'industrie oléochimique, produits à partir de ou avec des produits mentionnés dans cette liste négative.
Déodistillats	<p>Les déodistillats issus du raffinage chimique, sont des sous-produits de la désodorisation des huiles brutes ayant subi un raffinage chimique. Le processus de production de ce produit est décrit dans le document "<i>The safe feed application of deodistillates</i>" (cf. <a href="http://www.fediol.eu">www.fediol.eu</a>).</p> <p>Les déodistillats issus du raffinage chimique sont interdits d'utilisation dans les aliments pour animaux, à moins qu'il puisse être démontré que les niveaux de contaminants soient inférieurs aux teneurs maximales mises en place et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- celles pour les dioxines et les résidus de pesticides de la Directive 2002/32 « Substances indésirables » et ses actes modificatifs ;</li> <li>- ainsi que celles pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), telles que précisées dans les standards FCA(cf. BT-01) et GMP+ FSA.</li> </ul> <p>Ces déodistillats, issus du raffinage chimique et traités, peuvent uniquement être mis sur le marché que moyennant un contrôle libératoire positif (cf. FCA BT-15 point 4).</p> <p><u>Note</u> : Le traitement de ces déodistillats doit être repris sous un scope 'Production de matières premières pour aliments des animaux'.</p>
Graisse de drainage (« <i>Drainage fats</i> »)	<p>Graisses (de drainage), une fois extraites d'un système fermé.</p> <p>Une possible contamination avec des eaux usées ou des auxiliaires technologiques ne peut être exclue.</p>
Produits gras issus de la production de biodiesel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-produits de raffinage (huiles acides, distillats d'acides gras et déodistillats), obtenus durant la production de biodiesel à partir de ou contenant des produits mentionnés dans cette liste négative ;</li> <li>• Glycérol issu de la production de biodiesel à partir de ou contenant des produits mentionnés dans cette liste négative ;</li> <li>• Acides gras avec des esters de méthyle (dénommé également 'fatty matter'), collectés après la récupération du méthanol lors de la production de biodiesel.</li> </ul>
Produits gras issus du nettoyage de ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camions-citernes ;</li> <li>• Bateaux de transport fluvial ('slops') ;</li> <li>• Tanks de stockage ('tank bottoms') ;</li> <li>• Navires de mer et navires fluviomaritimes (caboteurs et coasters).</li> </ul>

Produits interdits	Description & explication
Huiles récupérées à partir d'argiles de blanchiment utilisées ou d'autres matériaux de filtration avec charbon actif	Huiles récupérées à partir d'argiles de blanchiment (terre décolorante) ou d'autres matériaux filtrants issus de raffineries autonomes (stand alone).
Huiles de friture/cuisson usagées ( <i>Used cooking oil</i> (UCO))	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Graisses &amp; huiles usagées issues des ménages et de la restauration (Horeca) (= déchets de cuisine) ;</li> <li>• Graisses &amp; huiles usagées issues de l'industrie de la transformation de la viande ;</li> <li>• Graisses &amp; huiles végétales usagées (à l'exception des huiles non chauffées, récupérées pendant un processus de production, p.ex. la production de lécithine).</li> </ul>
POME (Palm Oil Mill Effluent), produits dérivés de POME et/ou produits en contenant	POME est une eau usée générée lors de la production d'huile de palme.

#### 4. Combustibles interdits pour le séchage direct

La liste ci-dessous reprend les combustibles dont l'usage est strictement interdit pour le séchage direct d'aliments pour animaux.

Combustibles interdits	Description & explication
Pneus	Pneus (usagés) provenant de voitures, de camions, etc. entiers ou transformés
Déchets ménagers, déchets industriels et boues d'épuration séchées	Déchets ménagers, déchets industriels et boues d'épuration séchées sont des déchets. Ces déchets peuvent contenir des taux élevés de contaminants.
Bois traité	Bois dont la durée de vie est prolongée par l'ajout de biocides ou qui a été traité avec de la peinture, de la teinture, de la créosote ou des sels Wolman ou d'autres produits semblables.
Coke de pétrole	Le coke de pétrole est un sous-produit du raffinage du pétrole.
Plastique	Toutes les formes telles que PVC, bouteilles PET etc.
Huiles recyclées (huiles usagées, etc)	Toutes les huiles recyclées, sans distinction de compositions ou d'origines.
Produits recyclés	Ces produits comprennent p.ex. le bois traité, le bois de démolition, les matières végétales traitées avec des conservateurs ou des insecticides, ou contaminées par des hydrocarbures ou des produits chimiques (par exemple, sciure)



Combustibles interdits	Description & explication
Lubrifiants, huile de moteur et huile hydraulique	Lubrifiants, huile de moteur et huile hydraulique ne sont pas destinés à être utilisés comme combustible. Ni en tant que tels, ni en tant qu'« huile usagée » .